

Flux financiers internationaux en faveur de la protection de la nature et de la gestion durable des forêts en Afrique centrale

Auteur principal de coordination : Richard Eba'a Atyi (1)¹

Auteurs principaux : Mbonayem Liboum (1), Philippe Guizol (2), Abdon Awono (1), Quentin Jungers (4), Pokem D.S. D. (3), Denis Jean Sonwa (1),

Contributeurs : Florence Palla (6), Richard Sufo (8), Donald Djossi (4)



Photo par Ahtziri Gonzalez/CIFOR

Efforts de la communauté internationale pour la conservation et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale

Entre 2008 et 2017, les partenaires financiers internationaux ont déboursé près de 2 milliards de USD pour appuyer la protection de la nature et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale². Au cours de cette période de 10 ans les flux financiers, en provenance des sources bilatérales et multilatérales, ont représenté respectivement 52,5% et 47,5% de ces financements. Toutefois, comme le montre la figure 1, cette aide publique a connu d'importantes fluctuations d'une année à l'autre avec le minimum en 2010 et le maximum en 2015. Sans que la corrélation ne soit formellement établie, il est à remarquer que 2015 a été l'année de la tenue du sommet de

Paris sur les changements climatiques (COP 21 de la CCNUCC). Quoiqu'il en soit, les flux financiers ont été orientés à près de 80% sur les thématiques relatives à la protection de la nature ou l'environnement et à 20% environ, sur la gestion durable des forêts.

Les flux financiers en provenance des sources bilatérales et multilatérales ont représenté respectivement 52,5% et 47,5% de ce montant. Toutefois comme le montre la figure 1, cette Aide Publique au Développement (APD) du secteur forestier et de la protection de la nature a connu d'importantes fluctuations d'une année à l'autre, avec un minimum en 2010 et un maximum en 2015. Sans que la corrélation soit formellement établie, il est à remarquer que 2015 est l'année de la tenue du sommet de Paris sur les changements climatiques (COP 21 de la CCNUCC). Ces flux financiers ont été orientés, à près de 80%, sur les thématiques relatives à la protection de la nature ou l'environnement alors que celles relatives à la gestion durable des forêts n'ont reçu que 20%.

¹ (1) CIFOR ; (2) CIRAD/CIFOR ; (3) PFBC ; (4) OFAC ; (6) OFAC/FRMi ; (7) CIFOR/ Université de Mans

² Les données utilisées sont de trois principales sources : OCDEE, OIBT et OFAC

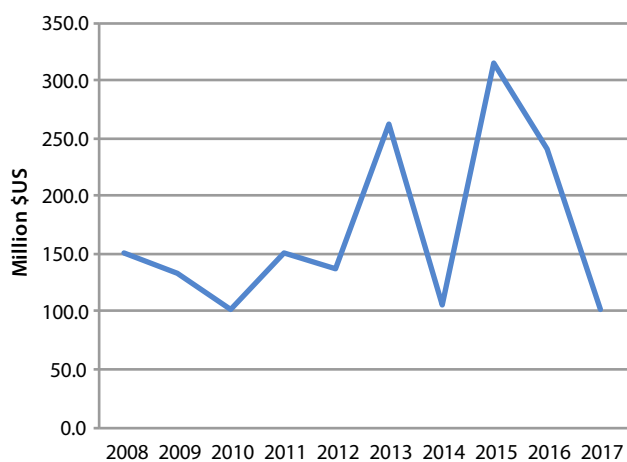


Figure 1 : fluctuation des flux financiers internationaux en faveur de la protection de la nature et la gestion durable des forêts dans les pays membres de la COMIFAC, 2008-2017.

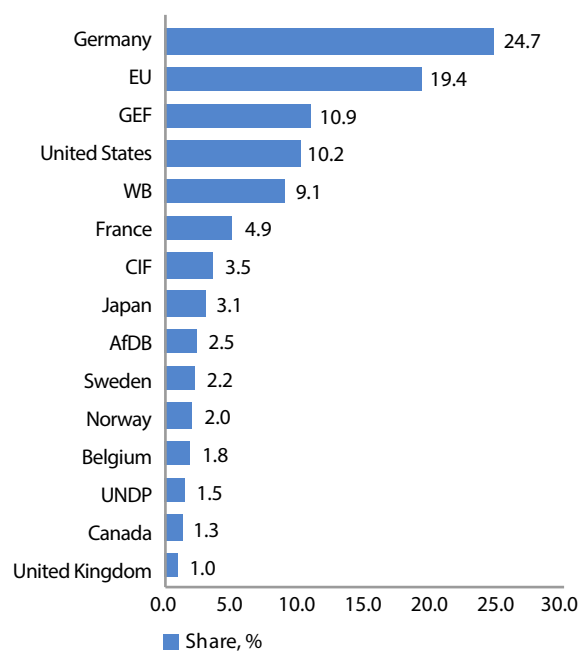


Figure 2 : Répartition des contributions des différents bailleurs de fonds, en %, toutes sources confondues.

La figure 2 donne le classement des contributions des différents bailleurs de fonds, à travers des sources bilatérales et multilatérales. Il en ressort que l'Allemagne vient en tête de la liste avec une contribution de près de 25% des financements sur la protection de la nature et la gestion durable des forêts d'Afrique centrale. Après l'Allemagne, viennent respectivement l'Union européenne (EU) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF), grâce à leurs financements de source multilatérale.

Apports des bailleurs bilatéraux

Les bailleurs bilatéraux ont déboursé près de 890 millions de USD entre 2008 et 2017 pour appuyer les pays d'Afrique centrale dans leurs efforts de protection de la nature et de gestion durable des forêts. La contribution la plus importante est venue de l'Allemagne (voir encadré 1) qui a octroyé près de la moitié de ce montant (47,2%), suivie des USA (19,5%) et de la France (9,4%).

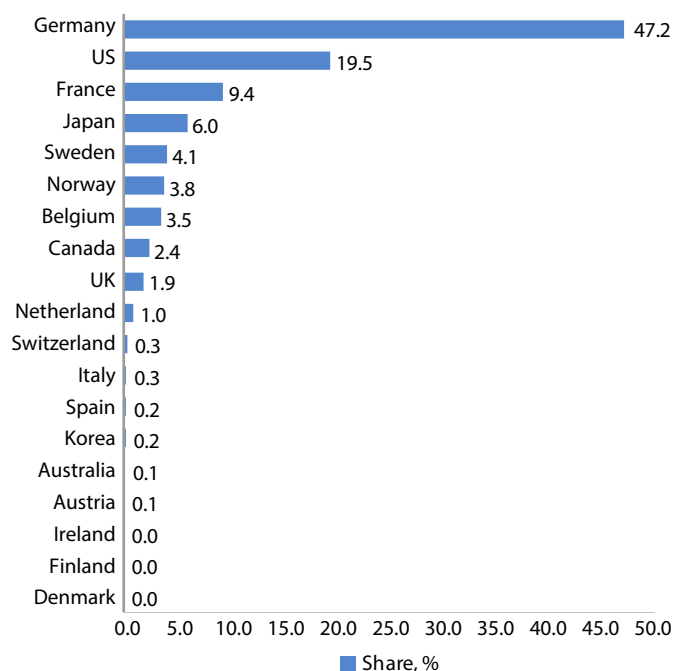


Figure 3 : Répartition des contributions des différents bailleurs bilatéraux à la protection de la nature et à la gestion durable des forêts dans les pays membres de la COMIFAC, en %, 2008-2017

Apports des bailleurs multilatéraux

Entre 2008 et 2017, les financements par des sources multilatérales ont atteint environ 806 millions de USD. L'UE se positionne en tête avec une contribution estimée à près de 41%, suivie des contributions du GEF et de la Banque Mondiale. L'UE accorde surtout des financements aux programmes ayant une vision à long terme, tel que le programme ECOFAC mis en œuvre depuis une trentaine d'années. Il est à noter que, jusqu'en 2017, les pays d'Afrique centrale sont restés presque en marge des financements du Fonds Vert Climat (GCF), qui est censé être un instrument de financement massif, pour l'environnement, lancé avec l'Accord de Paris en 2015. Néanmoins, un projet GCF a été approuvé pour le Rwanda en 2018 pour un montant de 33,8 millions USD ; malheureusement le décaissement est toujours attendu. Le Rwanda est aussi le seul bénéficiaire d'un financement du Fonds d'Adaptation d'un montant d'environ 10 millions de dollar US.

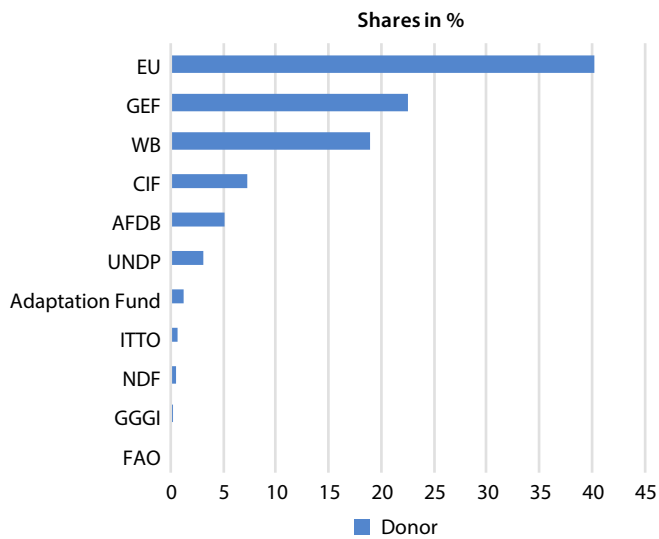
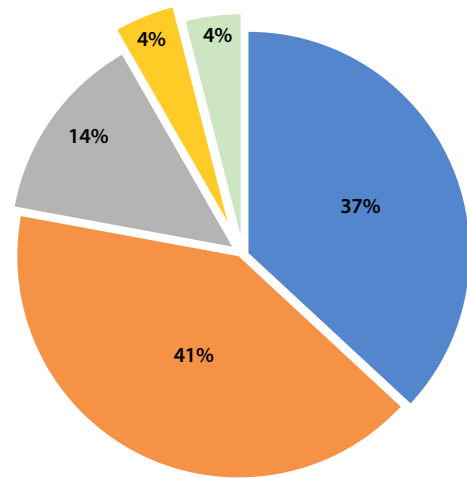


Figure 4 : Répartition des contributions des différents bailleurs multilatéraux à la protection de la nature et à la gestion durable des forêts dans les pays membres de la COMIFAC, 2008-2017, en %.



- Politique et Gestion Forêt/Environnement
- Recherche et Education Forêt/Environnement
- Conservation des sites et défis liés aux inondations
- Développement forestier et bois-énergie
- Gestion et conservation de la...

Figure 5 : Domaines d'interventions couverts par les financements internationaux pour la protection de la nature et la gestion durable des forêts dans les pays membres de la COMIFAC, 2008-2017.

Les pays bénéficiaires

Dans l'ensemble, environ 70% des financements à la protection de la nature et à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale ont été dirigés vers trois pays dont : la République Démocratique du Congo (40%), le Tchad (17%) et le Cameroun (14%). Le Rwanda et le Gabon ont reçu moins de 10% de ces fonds et des pays comme la Guinée Equatoriale et Sao Tome ont reçu chacun moins de 1% de ces financements.

Les thématiques ciblées par les financements internationaux

Sur l'ensemble des thématiques couvertes par ces financements internationaux, la figure 5 montre que la politique et la gestion des forêts et de l'environnement viennent en tête (41%) suivies par la gestion et la conservation de la biodiversité (36.9%), la recherche, l'éducation sur les forêts et l'environnement (13,8%). Pendant ce temps, la conservation des sites, la prévention ou le contrôle des inondations, le développement forestier et les problématiques liées au bois-énergie, se partagent seulement 8,3% de ces financements. Pourtant, la pression des marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux sur les forêts naturelles, à travers une demande sans cesse croissante des produits bois-énergie et d'autres tels que les produits forestiers non-ligneux, devraient davantage interpeller aussi bien les communautés nationales qu'internationales afin que les activités de production forestière soient progressivement orientées vers les plantations.

Le bassin du Congo par rapport aux deux autres grands bassins tropicaux

Pour les trois bassins forestiers tropicaux, les financements bilatéraux des bailleurs se sont orientés de manière croissante sur les projets de lutte contre les changements climatiques.

Les figure 6 et 7 présentent les bailleurs bilatéraux en zones tropicales. Il en ressort clairement que le bassin du Congo bénéficie moins des financements bilatéraux par rapport au bassin de l'Asie du Sud-Est et au bassin de l'Amazonie. Ainsi, 80% des financements de la Norvège vont vers l'Asie du Sud-Est, tandis que 87%, 64%, 55% et 58% de ces financements respectivement du Japon, de la France, de la Suède et des Etats-Unis bénéficient à l'Asie du Sud-Est.

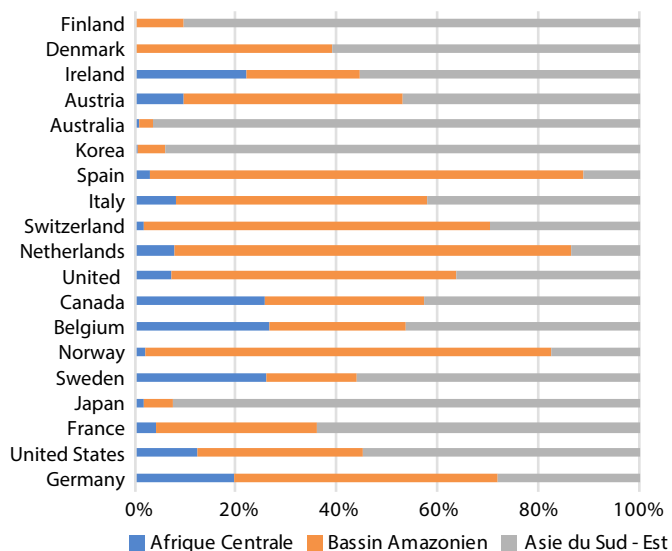


Figure 6 : Répartition par grands bassins tropicaux, des financements des bailleurs de fonds bilatéraux, en % de leurs contributions, pour la période 2008 à 2017.

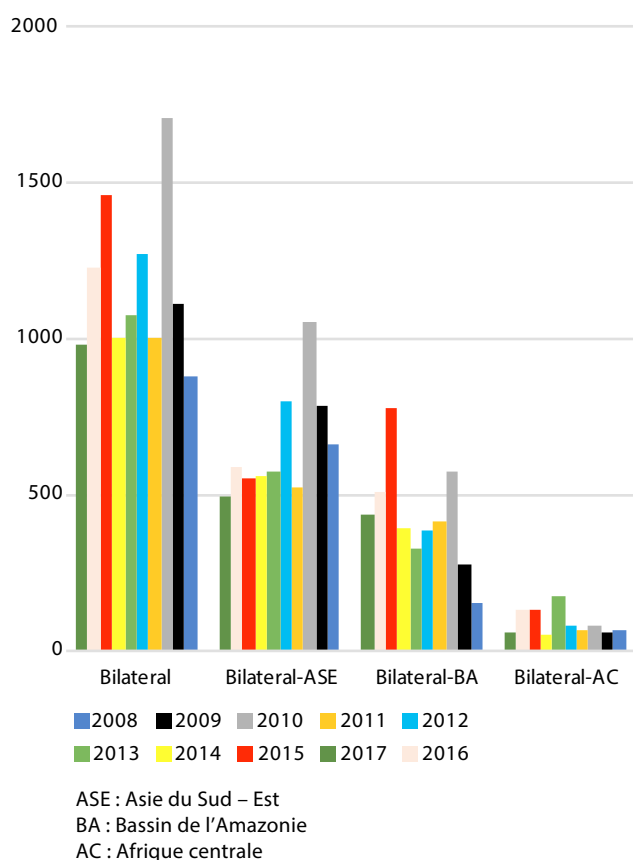


Figure 7 : Flux de financements bilatéraux, en millions de USD, pour des projets forestiers et environnementaux, dans les grands bassins tropicaux, 2008-2017

Les figures 8 et 9 montrent que, l'Afrique centrale reçoit en priorité les financements de l'Union européenne, comparé au Bassin de l'Amazonie et à l'Asie du Sud - Est. Les contributions de l'UE sont suivies de celles de deux autres sources multilatérales que sont le GEF et la Banque mondiale. Cependant, les fonds GEF s'orientent beaucoup plus vers le bassin de l'Amazonie et l'Asie du Sud - Est.

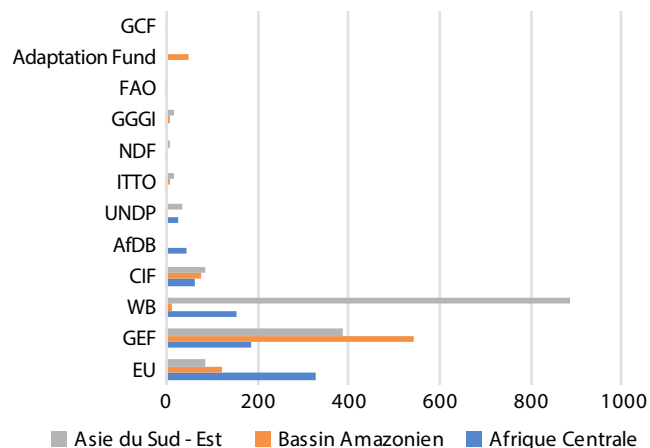


Figure 8 : Financements des bailleurs de fonds multilatéraux, en millions de USD, pour la période 2008-2017 dans les grands bassins tropicaux

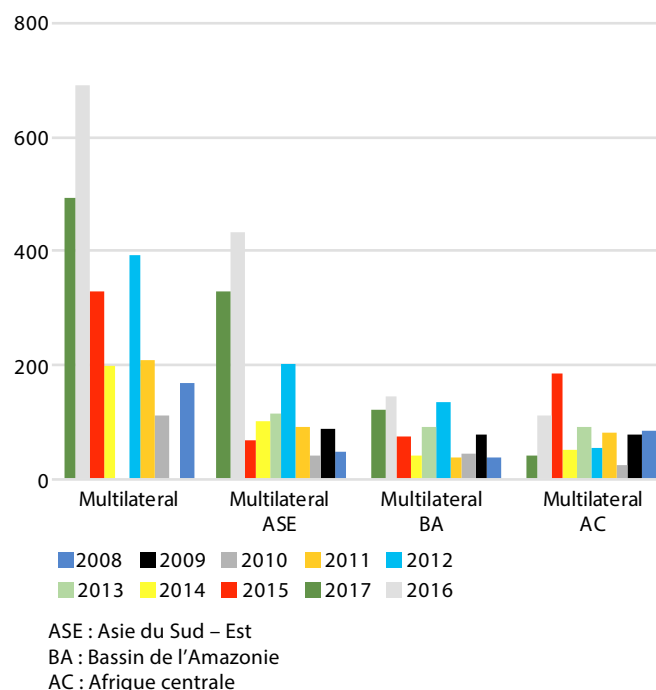


Figure 9 : Flux de financements multilatéraux, en millions de USD, pour les projets forestiers et environnementaux dans les bassins tropicaux, 2008-2017

Une contribution encore très limitée du secteur privé

La contribution du secteur privé pour la protection des forêts et de l'environnement en Afrique centrale est très limitée, du fait que les investissements sont perçus comme très risqués et pourvus de faibles retours sur investissements. Elle s'organise autour de cinq mécanismes principaux :

- **La certification du bois** a pour but de promouvoir la légalité, la gestion durable des forêts et l'amélioration des chaînes de valeur ; elle a permis, en particulier à des concessions forestières de sociétés privées Françaises et des bureaux d'études, d'être très actives dans le bassin du Congo via des partenariats public-privés. La source principale des investissements sont des prêts et des dons du secteur public et des contributions du secteur privé. La société Rougier estime, à environ 0,7 % de son chiffre d'affaire, le surcoût de la certification.
- **L'achat de crédit carbone via le processus REDD+** n'a pas encore abouti dans le BC malgré quelques tentatives (projet Ibi Batéké démarré en 2009 en RDC, Mai Ndombe) ; les sources seraient alors le marché volontaire du carbone.
- **Les Plans de gestion environnementale et sociale (PGES)** de sociétés étrangères situées en AC, sont financés par des sources privées ou mixtes. Par exemple, le projet de construction de la centrale hydroélectrique de Nachtigal (NHPC), est développé par un consortium comprenant l'Etat du Cameroun, Électricité de France (EDF), la Société Financière Internationale (filiale de la Banque Mondiale). Son PGES prévoit **un mécanisme de compensation** pour la perte des forêts du fait de la construction d'un barrage, avec un volet paiement pour services environnementaux, qui vise à récompenser les communautés riveraines pour leurs efforts de gestion durable et de restauration de leurs forêts. Des agro-industries sont aussi dotées de PGES tel que Sosucam (société sucrière avec des capitaux privés internationaux, dont certains Français).
- **La restauration des paysages forestiers** est un concept nouveau financé par des fonds d'investissement et des partenariats publics-privés, qui ont pour but d'accompagner des entreprises et des investisseurs institutionnels dans leur objectif de neutralité carbone et de compensation de leurs émissions carbone, à travers le financement de projets de foresterie, d'agroforesterie ou de restauration des forêts tropicales. L'initiative de restauration des paysages forestiers en Afrique (**AFR100**) concerne 7 pays du BC. Le ministère BMZ fait partie d'un des principaux contributeurs publics de AFR100, aux côtés de la Banque mondiale et du FEM pour un engagement total de 1 milliard USD, tandis que le secteur privé contribuerait à hauteur de 500 millions USD environ. Peu de sociétés privées se sont engagées pour le moment.

- Enfin **les fondations** dont certaines ont pour sources des sociétés privées dans le cadre de leur Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), par exemple de sociétés situées en Europe, mais ayant des intérêts dans le BC, telles que les compagnies allemandes de machines-outils (Stihl) ou bien des sources mixtes avec de l'argent collecté auprès du public. En AC ces sources sont encore très peu développées, bien que certains projets soient actuellement en gestation. Les fondations tel que *Good Planet* financent des projets d'agroforesterie, de reforestation ou de conservation des forêts, mais pas pour le moment dans le BC ; Good Planet est financée par des dons de particuliers ou d'entreprises et par un mécanisme de compensation carbone.

En définitive

Pendant les 10 ans s'étalant de 2008 à 2017, l'Afrique centrale (bassin du Congo) n'a pu capter que 11,5% des flux financiers internationaux destinés à la protection de la nature et à la gestion durables des forêts dans les zones tropicales, bien en deçà du bassin de l'Amazonie (34%) et surtout de l'Asie du Sud-est (54,5%).

Cette faible attractivité de l'Afrique centrale est particulièrement marquée vis-à-vis des bailleurs de fonds bilatéraux. Ainsi, des 11,7 milliards de dollars US qui ont été déboursés pour soutenir le secteur forêt-environnement des zones tropicales entre 2008 et 2017, l'Afrique centrale n'a reçu que 890 millions de dollars US soit 7,6%. Le cas le plus emblématique est celui des financements de la Norvège qui, sur 1,7 milliards de dollars US déboursés pour appuyer le secteur forêt-environnement des zones tropicales pendant la période concernée, seulement 2% ont été captés par l'Afrique centrale. La Norvège est ainsi le premier bailleur du bassin de l'Amazonie où sont dirigés plus de 80% de ses financements pour la protection de la nature et la gestion des durables des forêts tropicales. Le cas de la Norvège pourrait s'expliquer en partie par l'histoire des relations diplomatiques de ce bailleur de fonds avec l'Afrique centrale. En effet, jusqu'à une date très récente, la Norvège ne possédait pas de représentation diplomatique en Afrique centrale, et son agence de coopération au développement, NORAD, était absente dans la plupart des pays de cette sous-région.

Une autre explication de l'attractivité du bassin de l'Amazonie et surtout de l'Asie du Sud-Est par rapport aux financements internationaux, pourrait résider en une plus grande capacité d'endettement des pays de ces deux autres sous-régions. En effet, alors que le Produit Intérieur Brut (PIB) annuel des 10 pays membre de la COMIFAC représentait à peine 136 milliards de USD en 2017, celui de l'Indonésie dépassait 1.000 milliards de

USD et celui du Brésil était au-dessus de 2.000 milliards de USD³. Aussi, la majorité des bailleurs bilatéraux financent le secteur forêt-environnement d'Afrique centrale à travers des dons alors qu'ils font parfois recours aux prêts pour les pays des deux autres sous-régions tropicales.

L'attractivité pour les bailleurs de fonds multilatéraux est quasiment la même pour les bassins du Congo (806 milliards de USD) que pour le bassin l'Amazonie (812 milliards de USD) étant donné que ce dernier est d'une superficie nettement plus grande. Cependant, avec plus de 1,5 milliards de USD de financement reçu entre 2008 et 2017, l'Asie du Sud-est semble nettement plus attractive. Une fois de plus, l'attractivité de l'Asie du Sud-est semble être liée à sa capacité d'endettement, car le bailleur le plus important est la Banque Mondiale qui à elle seule a octroyé près de 885 millions de USD à cette sous-région, généralement sous forme de prêts. Par ailleurs, le Bassin du Congo jusqu'en 2017 n'avait pas encore de projet approuvé du Fonds Vert Climat ; en 2018, le Rwanda a eu un projet approuvé mais aucun décaissement n'était effectué jusqu'au premier trimestre de 2019.

En revanche, l'Union européenne fait figure d'exception, car l'Afrique centrale apparaît clairement comme la destination prioritaire de ses financements dans le secteur forêt-environnement, avec près de 329 millions de dollars US par rapport au bassin de l'Amazonie (122 millions de USD) et à l'Asie du Sud-Est (86,5 millions de USD).

Recommandations

Pour que l'Afrique centrale arrive à mieux capter les flux financiers internationaux destinés au secteur forestier, trois types de démarches peuvent être envisagées :

1. Intensifier l'activité diplomatique en visant les bailleurs bilatéraux les moins actifs en Afrique centrale. C'est le cas par exemple de la Norvège qui a pris des initiatives intéressantes mais qui ne sont en rien comparables à celles orientées vers le bassin de l'Amazonie.
2. Améliorer la gouvernance dans la gestion de l'APD pour une meilleure efficacité. Ceci diminuera aussi la perception du risque et pourrait attirer des opérateurs du secteur privé.
3. Renforcer les capacités des acteurs du secteur forêt-environnement de la sous-région dans le domaine de l'élaboration des propositions de projets de haute qualité qui seront évaluées dans des processus compétitifs, comme c'est le cas du Fonds Vert Climat. Ce renforcement des capacités devrait s'étendre à la gestion et la mise en œuvre des projets.
4. Proposer une coordination des bailleurs de fonds pour le financement ordonné dans les projets et programmes.

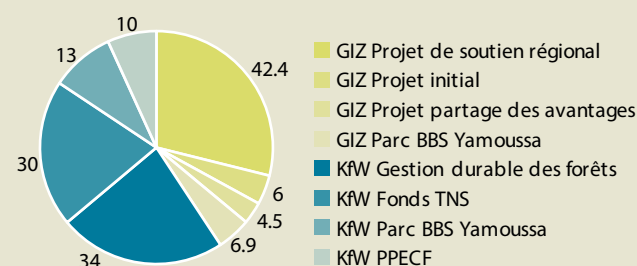
3 Source : <http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators>

Encadré 1 : L'Allemagne, premier partenaire financier bilatéral d'appui à la gestion des écosystèmes forestier d'Afrique centrale.

La protection des forêts tropicales est considérée comme faisant partie de la protection de biens publics mondiaux, par conséquent les financements de la coopération allemande se font quasi exclusivement sous la forme de subventions. L'intervention de l'Allemagne – la GIZ et la KfW – est estimée à 347 millions EUR pour l'ensemble des pays de la COMIFAC et à 388 millions en y ajoutant les fonds multi-pays. Cette intervention a deux cibles principales : (i) le programme de coopération régionale avec la COMIFAC (lui-même décliné en plusieurs projets) financé à hauteur de 143 millions EUR entre 2010 et 2019 ; (ii) et les projets-pays bénéficiant au Cameroun, à la RDC, et au Rwanda soit un total de 241 millions EUR (en incluant les fonds multi-pays).

Le programme régional d'appui à la gestion des forêts – lui-même composé de plusieurs projets régionaux – représente environ 41 % des engagements totaux de la GIZ et de la KfW destinés aux pays de la COMIFAC sur la période 2010-2019, soit 143 millions EUR (et 147 millions EUR entre 2005 et 2022). Il est fondé sur un partenariat conclu avec la COMIFAC en 2005 et constitue actuellement le canal privilégié (et de long-terme) de l'intervention allemande bilatérale en faveur des forêts tropicales en Afrique centrale.

Programme de coopération avec la COMIFAC (147 M EUR)



Sources : Sites et documents GIZ, KfW, 2019.

Le programme de coopération avec la COMIFAC étant le principal instrument d'intervention à l'échelle régionale, les projets-pays sont restreints au Cameroun, à la RDC mais couvrent l'ensemble des thématiques d'intervention de la coopération allemande : la gestion durable des forêts, la finance climat-forêts et la REDD+, la protection de la biodiversité et la conservation des aires protégées. Les projets financés au Rwanda sont de moindre ampleur et couvrent une thématique spécifique : la restauration des paysages forestiers.

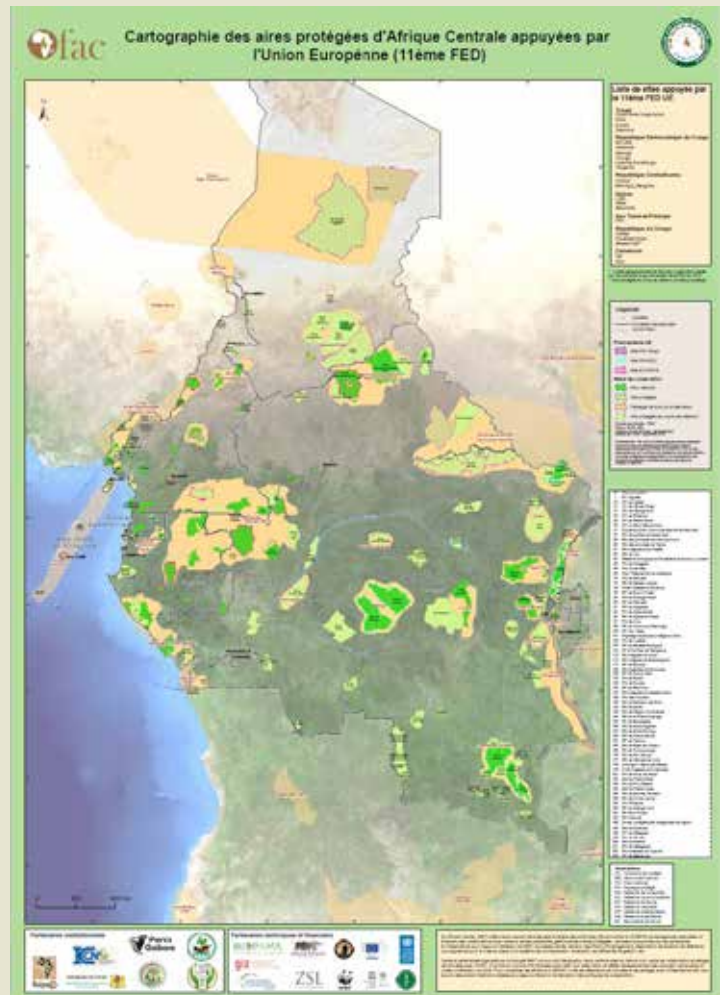
Encadré 2 : Financements de l'Union Européenne (UE) dans le domaine de la conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale

Base de données de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale

L'union européenne, qui appuie la COMIFAC et son observatoire depuis la création de ce dernier en 2006, investit de longue date dans le domaine de la conservation. A la demande de la COMIFAC, afin d'évaluer toutes les contributions de l'APD à la mise en œuvre de sa politique régionale, l'OFAC a développé une plateforme cartographique et analytique. Plusieurs bailleurs de fonds, avec en tête de file l'UE, se sont engagés à contribuer à cette initiative d'intérêt régional.

La base de données de l'OFAC des initiatives d'APD dans ce domaine recense à ce jour 68 initiatives (projets/programmes) de l'UE dans le domaine de la conservation et gestion durable des écosystèmes forestiers, dont 35 projets sont encore en cours. Ces projets représentent plus de 440 millions d'euros⁴ ce qui fait de l'Union Européenne le plus important bailleur de fonds multilatéraux dans le domaine de la conservation en Afrique Centrale, concrétisant ainsi son engagement d'en faire l'un des trois domaines prioritaires dans ses relations avec la sous-région.

Cette aide est engagée au travers des *Programmes Indicatifs régional* (61,5 millions d'euros, pour le programme ECOFAC 6) et *Nationaux*, dont le plus important est le PIN-RDC avec 120 millions d'euros. Cette aide est principalement axée sur les aires protégées gérées par des partenariats public-privé (PPP) entre des ONGs et les ministères et agences de tutelle, avec une intégration régionale pour catalyser une approche transfrontalière par *Paysages Clés pour la Conservation* (voir carte ci-contre).



⁴ Certains projets ont une étendue géographique d'intervention dépassant les frontières de l'Afrique Centrale

Documents consultés

- Advisory Group on Finance. Collaborative Partnership on Forests, 2012. 2012 Study on forest financing
- Baptiste Marquant et. Al. 2015, Importance des forêts d'Afrique centrale in Ed. Les forêts du Bassin du Congo - Forêts et changements climatiques. Eds : de Wasseige C., Tadoum M., Eba'a Atyi R. et Doumenge C. – 2015. Weyrich. Belgique. 128 p.
- Breanna Lujan et. al. 2018. Mapping Forest Finance :A Landscape of Available Sources of Finance for REDD+ and Climate Action in Forests
- D. Maniatis, 2012, Overview of REDD+ in the Congo Basin. Climate Change, Deforestation and the Future of African Rainforest, Int'l Conference, 4-6 Jan. 2012, Oxford, UK.
- Favada I.M. 2019. Mapping of international funding flows to support the forest and environmental sectors in Central Africa. CIFOR. 54p
- OECD. 2017. Creditor Reporting System. Retrieved February 17, 2017, from <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1>
- R.A. Asare & D. Gohil, 2016. The Evolution of Forest Finance in Five African Countries Lessons Learned from the REDD+ Initiative in Africa.
- Simula, Markku. 2008. Financing flows and needs to implement the non-legally binding instrument on all types of forests. Prepared for The Advisory Group on Finance of The Collaborative Partnership on Forests
<http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators>
<https://www.observatoire-comifac.net/>
https://www.itto.int/annual_report/

Créé en 2007, l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) est une cellule spécialisée de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui met à disposition des données actualisées et pertinentes sur les forêts et les écosystèmes de la région, visant à informer la prise de décisions politiques et à promouvoir une meilleure gouvernance et une gestion durable des ressources naturelles. L'OFAC bénéficie de l'appui du projet RIOFAC, financé par l'Union européenne.

